



COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Note synthétique

Aux termes des dispositions de l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité et équilibre.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

RÉSULTATS DE 2020

Dépenses de fonctionnement	1 498 951.42
Recettes de fonctionnement	1 868 202.07
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	369 250.65
Dépenses d'investissement	2 216 622.06
Recettes d'investissement	1 977 590.49
SOLDE D'INVESTISSEMENT	-239 031.57
Résultat global de clôture	130 219.08

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/ Vue générale de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2020	1 498 951.42	1 641 622.55
Report exercice 2019		226 579.52
Total réalisations	1 498 951.42	1 868 202.07
<i>Restes à réaliser à reporter en 2021</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
Résultat exercice 2020		369 250.65

2/ Dépenses de fonctionnement

	Budget primitif (pour mémoire)	CA 2020
011 – Charges à caractère général	478 400.00	455 691.44
012 – Charges de personnel	589 500.00	570 555.23
014 – Atténuation de produits	331 465.00	330 278.00
65 – Autres charges de gestion courante	112 870.00	102 849.83
66 – Charges financières	220.00	216.44
67 – Charges exceptionnelles	1 600.00	36.00
022 – Dépenses imprévues	0.00	
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 514 055.00	1 459 626.94
023 – Virement à la section d'investissement	303 946.65	0.00
042 – Opération d'ordre	0.00	39 324.48
TOTAL	1 818 001.65	1 498 951.42

Chapitre 011 :

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : téléphone, fournitures scolaires, fournitures administratives, contrats de maintenance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie,

Du fait du transfert de compétence à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, la commune n'a plus à prendre en charges notamment les frais d'électricité, d'eau, de carburants, de restauration scolaire, des frais d'affranchissement,

Chapitre 012 :

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 014 :

Il s'agit de la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) et du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).

Le FPIC consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Le FNGIR, quant à lui, permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale.

Chapitre 65 :

Ce chapitre correspond au paiement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions versées aux associations et au CCAS mais également à la participation aux syndicats (PNR,....).

Chapitre 66 :

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

Chapitre 67 :

Il s'agit d'une créance du prélèvement à la source.

Chapitre 023 :

La somme inscrite à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 303 946.65.

2.1 / Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

2017	2018	2019	2020
1 367 202.19	1 333 611.56	1 427 358.17	1 498 951.42

3/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

	Budget primitif (pour mémoire)	CA 2020
013 – Atténuation de charges	15 000.00	34 273.72
70 – Produits des services	157 050.00	140 069.05
73 – Impôts et taxes	1 269 502.47	1 250 705.20
74 - Dotations	104 027.00	133 349.33
75 – Autres produits de gestion courante	33 000.00	30 076.80
77 – Produits exceptionnels	10 000.00	25 981.31
78 – Reprises sur amortissement	2 842.66	2 842.66
Total recettes réelles de fonctionnement	1 591 422.13	1 617 298.07
042 – Opération d'ordre	0.00	24 324.48
002 – Résultat 2019 reporté	226 579.52	226 549.52
TOTAL	1 818 001.65	1 868 202.07

Chapitre 013 :

Ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts de maladie et accidents du travail.

Chapitre 70 :

Est enregistré à ce chapitre le montant des ventes (achat ou renouvellement des concessions dans le cimetière), prestations de services (cantine, garderie, étude surveillée, centre de loisirs). Les principales ressources de chapitre proviennent donc du paiement effectué par les familles.

Ce chapitre est en baisse notamment du fait de l'épidémie de Covid-19 (fermeture de l'école et des services périscolaires).

Chapitre 73 :

Ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale et se détaille comme suit :

73 Impôts et taxes	Budget primitif	CA 2020
73111 – Taxes foncières et d'habitation	928 348.00	923 911.00
7318 – Autres impôts et taxes	0.00	4 130.00
73211 – Attribution de compensation	155 421.47	155 421.47
7343 – Taxe sur les pylônes électriques	24 250.00	25 400.00
7351 – Taxe sur la consommation électrique	60 000.00	39 625.32
7381 – Taxe additionnelle droits de mutation	99 590.00	99 590.15
7388 – Autres taxes diverses	1 893.00	2 627.26
	1 269 502.47	1 250 705.20

Les taux d'imposition communaux n'ont pas évolué depuis 2014 :

- Taxe d'habitation : 9.30 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10.45 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67.35 %

Chapitre 74 :

Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat, de la participation des communes extérieures pour la fréquentation de leurs enfants au centre de loisirs et de la CAF des Yvelines, et se détaille comme suit :

74 Dotations, subventions	Budget primitif	CA 2020
7411 – Dotation forfaitaire	13 705.00	13 705.00
74121 – Dotation de solidarité rurale	13 801.00	13 801.00
742 – Dotation aux élus locaux	0.00	117.00
744 - FCTVA	0.00	5 556.00
7461 - DGD	0.00	2 221.51
74718 - Autres	200.00	170.73
74748 – Autres communes	22 000.00	32 031.84
7478 – Autres organismes	41 306.00	52 731.25
74834 – Etat compensation exonération TFNB	2 551.00	2 551.00
74835 – Etat compensation exonération TH	10 464.00	10 464.00
	104 027.00	133 349.33

Chapitre 75 :

Sont inscrits à ce chapitre les revenus liés à la location de l'Espace Besche et du paiement des loyers des logements communaux et du « cabinet médical ».

Chapitre 77 :

Ce chapitre comprend notamment les remboursements par l'assurance des sinistres et des frais d'avocat dans le cadre de dossier contentieux.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Vue générale de la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2020	710 134.58	1 116 851.31
Report exercice 2019		272 280.00
Total réalisations	710 134.58	1 389 131.31
<i>Restes à réaliser à reporter en 2021</i>	<i>1 506 487.48</i>	<i>588 459.18</i>
Résultat exercice 2020	2 216 622.06	1 977 590.49

2/ Dépenses d'investissement

	Budget primitif (pour mémoire)	CA 2020
10 – Dotation, fonds divers	19 104.62	19 104.15
16 – Emprunts et dettes assimilés	138 417.16	138 416.71
20 – Immobilisations incorporelles	5 880.00	5 880.00
21 – Immobilisations corporelles	318 713.00	103 404.74
23 – Immobilisations en cours	2 100 814.74	375 509.08
020 – Dépenses imprévues	29 670.00	
Total dépenses réelles d'investissement	2 612 599.52	642 314.68
040 – Opérations d'ordre	0.00	24 324.48
041 – Opérations patrimoniales	43 495.42	43 495.42
<i>Restes à réaliser</i>		<i>1 506 487.48</i>
TOTAL	2 656 094.94	2 216 622.06

Chapitre 16 :

Il concerne le remboursement du capital des emprunts.

Chapitre 20 :

Il concerne les frais afférents à la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Chapitre 21 :

Il correspond aux immobilisations corporelles détaillées ci-dessous :

Détail du chapitre 21	CA 2021
Acquisition foncière des terrains pour la piste cyclable	8 049.00
Remplacement des vitres dans le restaurant scolaire	3 653.74
Installation d'un EMPR dans le « cabinet médical »	21 305.73
Changement ballon eau chaude salle omnisport	7 497.53
Réalisation de travaux de la voirie communale	27 457.20
Solde travaux parking rue Saint Nicolas	108.00
Achat panneau signalisation chemins randonnées	15 345.60
Achat matériel technique	3 988.65
Remplacement de deux poteaux incendie	7 529.37
Achat de matériel informatique	5 849.12
Achat de mobilier pour le restaurant scolaire	2 620.80
TOTAL	103 404.74

Chapitre 23 :

Il concerne les travaux du projet centre village (mairie / bibliothèque), du Parc public paysager et du triennal voirie.

3/ Recettes d'investissement

	Budget primitif (pour mémoire)	CA 2020
10 – Dotations, fonds divers et réserves	515 141.55	497 529.32
13 – Subventions d'investissement	1 520 431.32	535 702.09
165 – Dépôts et cautionnement reçus	800.00	800.00
Total recettes réelles d'investissement	2 036 372.87	1 034 031.41
021 – Virement de la section de fonctionnement	303 946.65	0.00
040 – Opération d'ordre	0.00	39 324.48
041 – Opérations patrimoniales	43 495.42	43 495.42
001 – Résultat 2019 reporté	272 280.00	272 280.00
<i>Restes à réaliser</i>		588 459.18
TOTAL	2 656 094.94	1 977 590.49

Chapitre 10 :

Vient sur ce chapitre, le remboursement de la TVA à hauteur de 36 062.00 € suite aux travaux d'investissement réalisés en 2018 ainsi que le versement de la taxe d'aménagement à hauteur de 23 032.77 €.

A l'article 1068, est reporté une partie du résultat de l'exercice précédent pour couvrir le besoin de financement des investissements (restes à réaliser).

Chapitre 13 :

Il présente un écart qui se retrouve, en partie, dans les restes à réaliser.

4/ Les restes à réaliser à reporter en 2021

Recettes	
Contrat de ruralité « projet centre village »	49 000.00
Subvention Région Ile de France (contrat rural + parc)	267 459.18
Subvention Département (contrat rural)	272 000.00
Total des recettes	588 459.18
Dépenses	
Acquisition terrain pour extension du cimetière	12 230.00
Acquisition terrains piste cyclable + frais étude EPF	91 244.00
Projet centre village (maire/bibliothèque) et parc	1 403 013.48
Total des dépenses	1 506 487.48
Solde Recettes – Dépenses	- 918 028.30

